



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 8 - 1014 Lausanne

Déposé le 17.01.17

Scanné le

Détermination

16-INT.511

Le Grand Conseil encourage le Conseil d'Etat à vérifier que les conditions de l'attestation de prise en charge d'une personne pour son entretien correspondent au but recherché à savoir pouvoir entretenir la personne concernée.

Christina Kunze